# VENDAT
# La salle polyvalente
# Claude Auroyer
# A 40 ans
# 1984-2024

# La salle polyvalente à 40 ans
# 1984-2024

## A – La Salle polyvalente

### Les prémices

Par décision municipale du **14 juin 1980**, la municipalité de Vendat décide la création d’une salle polyvalente en ces termes : « *il conviendrait de créer une réserve foncière communale et d’édifier une salle polyvalente dans les cinq années à venir* ».

Une fiche (figure 1) est établie pour justifier de la nécessité d’une nouvelle salle. En effet sur cette fiche il est mentionné que la salle utilisée à ce jour (salle jouxtant La Poste et ancien centre de tri) est une ancienne salle de classe d’une superficie de 90 m2, très vétuste. Il est également mentionné les différents utilisateurs, à savoir :

- Théâtre de l’Alizée, 25 adhérents, 80 séances annuelles pour 4 représentations ;
- Gymnastique volontaire, 25 adhérents, 30 séances annuelles ;
- Comité des fêtes, 20 adhérents, 35 séances ;
- Football, 60 adhérents, 12 séances ;
- Société des boules, 60 adhérents, 12 séances ;
- Club de danse folklorique pour enfants, 25 adhérents, 30 séances ;
- Différentes associations qui utilisent la salle épisodiquement.

En conclusion il est mentionné ***un manque de place et une surexploitation de la salle***.

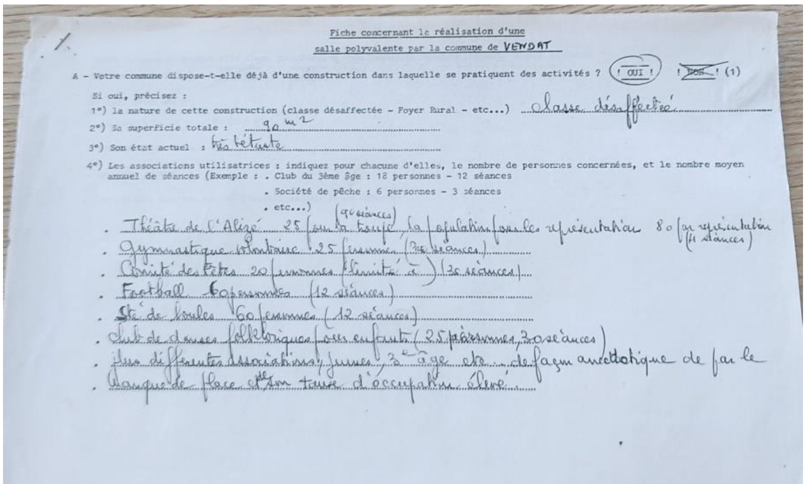
Fiche concernant la réalisation d'une
salle polyvalente par la commune de VENDAT

A - Votre commune dispose-t-elle déjà d'une construction dans laquelle se pratiquent des activités ? ! OUI ! ! ~~NON~~ ! (1)

Si oui, précisez :

1°) la nature de cette construction (classe désaffectée - Foyer Rural - etc...) classe désaffectée

2°) Sa superficie totale : 90 m2

3°) Son état actuel : très vétuste

4°) Les associations utilisatrices : indiquez pour chacune d'elles, le nombre de personnes concernées, et le nombre moyen annuel de séances (Exemple : . Club du 3ème âge : 18 personnes - 12 séances
. Société de pêche : 6 personnes - 3 séances
. etc...)

. Théâtre de l'Alizé 25 pour la troupe (90 séances), la population pour les représentations 80 (en représentation) (4 séances)
. Gymnastique volontaire 25 personnes (30 séances)
. Comité des Fêtes 20 personnes (limité à ) (30 séances)
. Football 60 personnes (12 séances)
. Sté de boules 60 personnes (12 séances)
. Club de danses folkloriques pour enfants (25 personnes, 30 séances)
. Les différentes associations, jeunes, 3e âge etc... de façon anecdotique de par le
. manque de place et son taux d'occupation élevé.

Figure 1: fiche

## Le projet

Un plan de situation (figure 2) nous indique le lieu du projet en bordure de la route de Saint Rémy, au lieu Champ du Meunier, sur les parcelles 79 et 80 et d'une superficie de 30.600 m². Et par décision du **14 avril 1982** il est procédé à l'achat du terrain appartenant à la famille Coiffard pour un montant de 1528 francs.

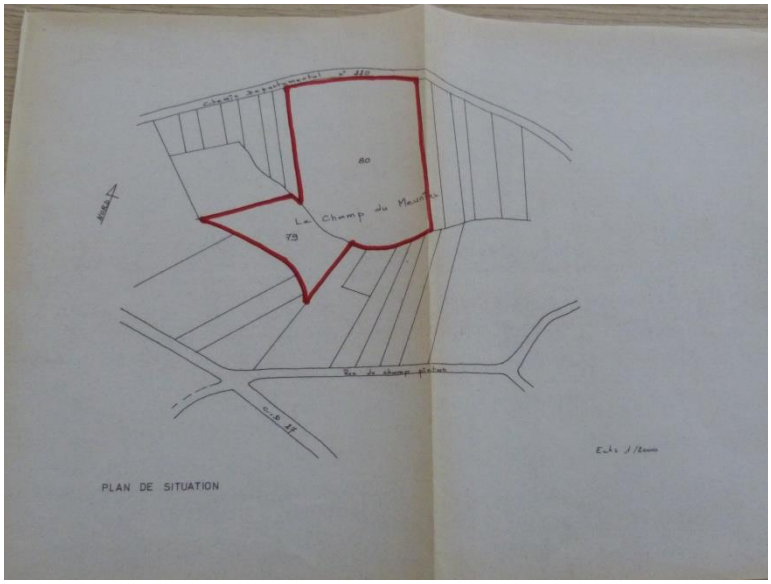


Figure 2 : plan de situation

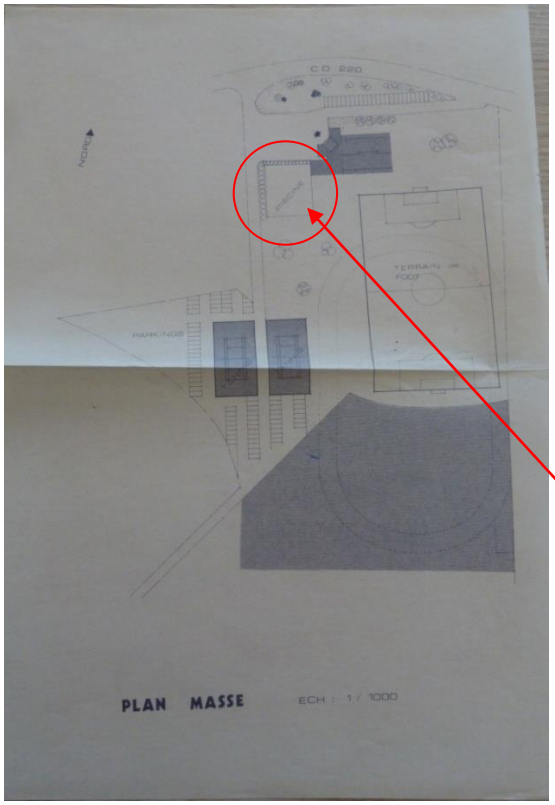


En **mars 1981**, une première esquisse est présentée (figure 3) au conseil qui sollicite l'architecte pour en établir une seconde (figure 4) qui est examinée en **mai 1981** et il est décidé d'une réunion avec Monsieur Lachaize, architecte, pour établir un projet de construction.

Figure 3 : première esquisse

**A noter la présence d'une piscine !!!**

Figure 4 : 2ème esquisse

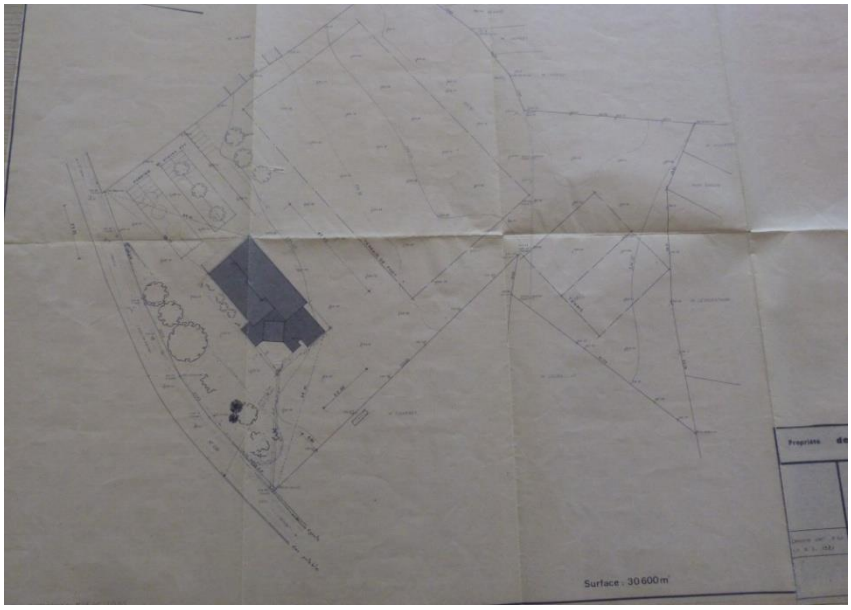


**La piscine a disparu !!!**

Le **05 juin 1981**, la municipalité prend connaissance du plan de masse de l'ensemble et de l'esquisse n° 4 et demande à l'architecte d'élaborer un avant projet sommaire qui est présenté le **20 novembre 1981,** d'une superficie de 930 m². A l'issue le conseil désire déposer un permis de construire pour le bâtiment.

Le **05 mars 1982**, le Président (maire) rappelle que la salle des fêtes existante est trop exigüe pour satisfaire aux besoins de la commune. *« Il faut donc un local beaucoup plus vaste pour permettre à toutes les associations d'exercer leur activité »*. Un premier devis estimatif est établi par le cabinet d'architectes Lachaize à Clermont Ferrand, pour un montant de 2.234.400 francs. Le conseil entérine cette décision. Par décision du **12 juillet 1982**, le cabinet d'architectes Lachaize est confirmé pour la mission normalisée de conception et de maitrise d'œuvre concernant la construction d'une salle polyvalente (figure 5).

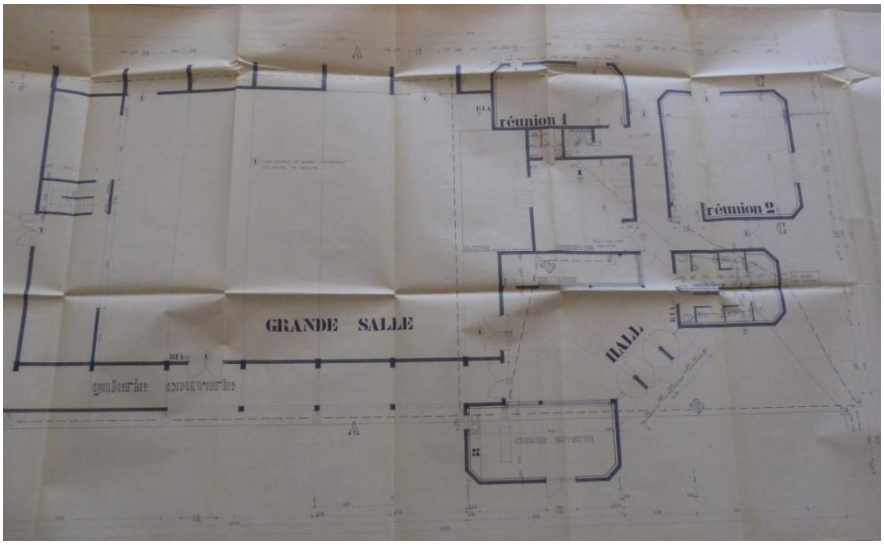


Figure 5 : plan de salle

**Janvier 1983** voyait les premiers travaux de fondation. La salle polyvalente sera spacieuse (emprise totale au sol de 1127 m² et offrira au public :

- Une grande salle centrale de 400 m² qui servira aux manifestations et aux réunions des sociétés et de la vie communale ;
- Deux salles de réunions de 36 m² et de 70 m² pour des groupes de 30 à 40 personnes ;
- Des salles de service (1 cuisine, 1 réserve, 1 vestiaire et une salle de sanitaires ;
- Un étage qui offrira des petites pièces et la possibilité d'un dortoir de 50 m².

Le **12 juillet 1983**, un projet de vestiaire pour le football est établi, mais sera annulé. Le projet est relancé le **22 février 1984**, suite à la transformation des réserves, en vestiaire et sanitaire.

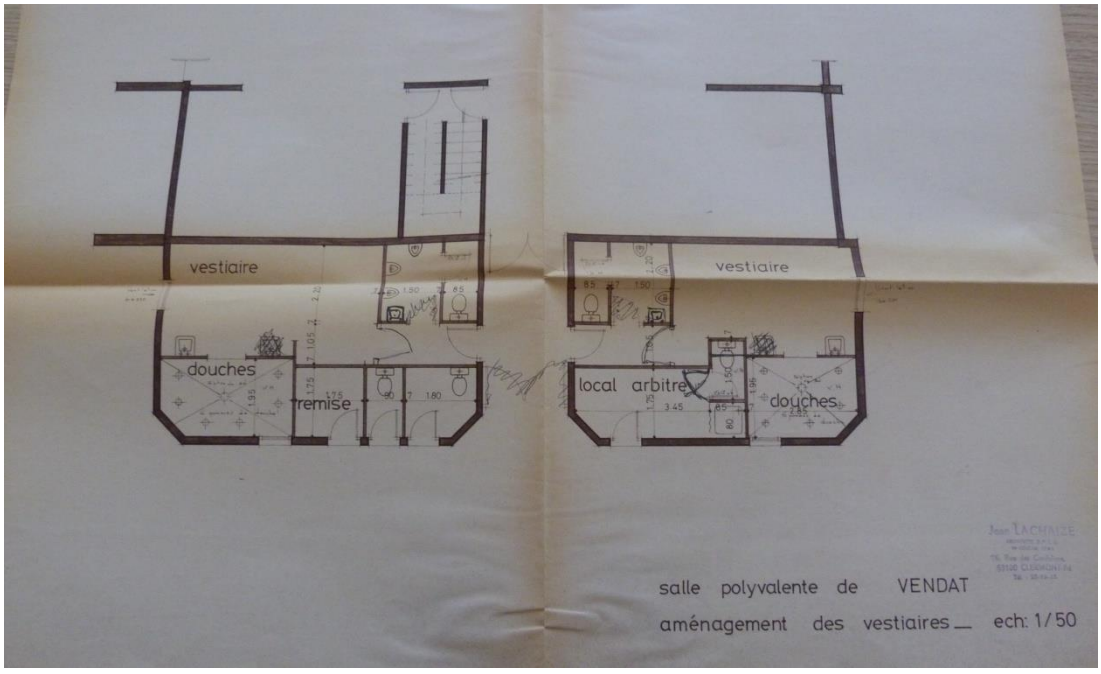


Figure 6 : projet de vestiaire

## Le financement

Par décision municipale du **05 mars 1982**, le Conseil décide de solliciter un emprunt de 120.000 francs à la Caisse d'aide à l'équipement des communes au titre des années 1981 et 1982.

Le **17 septembre 1982**, Monsieur Auroyer Claude, maire, présente le bilan financier prévisionnel (hors voies et parkings) qui s'élève à 2.750.000 francs et financé comme suit :

| | |
|---|---|
| -Prêt de la Caisse d'épargne de Gannat : | 1.564.000 francs |
| - Prêt du Département : | 60.000 francs |
| - Subvention accordée : | 100.000 francs |

Le restant soit 1.026.000 francs sera couvert par un emprunt.

Pour les travaux extérieurs d'aménagement de la salle, un prêt de 726.000 francs est souscrit auprès de la Caisse d'Epargne de Gannat le **24 juin 1983** et pour l'aménagement intérieur un prêt de 60.000 francs est souscrit auprès de la Caisse départementale d'aide à l'équipement des communes le **25 février 1985**.

## Les travaux

L'appel d'offres pour les travaux est lancé le **28 mai 1982** et devront être remis pour le **21 juin 1982**.

Par décision municipal du **17 décembre 1982**, les entreprises retenues sont :

- Gros-œuvre : S.M.A – Clermont Ferrand ;
- Couverture : Durandet – Saint Etienne ;
- Charpente : Fougère – Issoire ;
- Isolation : Doignon - Olliergues ;
- Etanchéité : SAPEC – Ennezat ;
- Menuiserie : Fougère – Issoire ;
- Vitrerie : Guelpa – Vichy ;
- Plâtrerie – peinture : **Przybyla – Vendat** ;
- Revêtement de sol : Agostini – Vichy ;
- Electricité – chauffage : Brun et Ducher – Cusset ;
- Plomberie et sanitaire : Brun et Ducher – Cusset.

Le projet dont la réalisation commencera en janvier 1983 et se terminera en **décembre 1983** s'élève à un montant hors taxe de 1.868.214 francs.

Par délibération en date du **26 mars 1984**, la date de l'inauguration est fixée le **16 juin 1984** et le programme serait le suivant :

1- Inauguration officielle en fin de matinée avec vin d'honneur ;
2- Après midi : festivités organisées par les associations de Vendat :

- Lâcher de pigeons par la Société de Chasse ;
- Stands tenus par la Gym, les écoles et le centré aéré qui présenteront leurs activités ;
- Le groupe du 3ème âge qui présentera ses activités ;
- Un match de football ;
- Une exposition de ses activités et de ses projets par le Comité des fêtes ;
- Une animation de 20 minutes par le groupe théâtral ;
- Un bal gratuit avec orchestre le soir.

Mais le **12 juin 1984**, il est décidé d'un report de l'inauguration en raison de l'impossibilité de la Commission de sécurité de se réunir avant le 3 juillet. En conséquence l'inauguration est reportée en **septembre**.

Le Conseil municipal en date du **09 juillet 1984** mentionne :
« *Certaines malfaçons et initiatives malheureuses ont été constatées par la Commission départementale de sécurité ou par l'architecte lors de la réception. Ceci concerne en outre la menuiserie, la vitrerie, l'éclairage et la ventilation. Les malfaçons seront reprises par les entreprises* ».

Lors du conseil du **24 septembre 1984**, il est précisé que l'architecte a adressé un courrier aux différentes entreprises un procès verbal détaillant les défaillances et leur proposait un accord amiable. Ainsi les malfaçons constatées ont été reprises ou elles vont l'être. Le **03 octobre** le plan d'aménagement des abords est établi (figure 7).

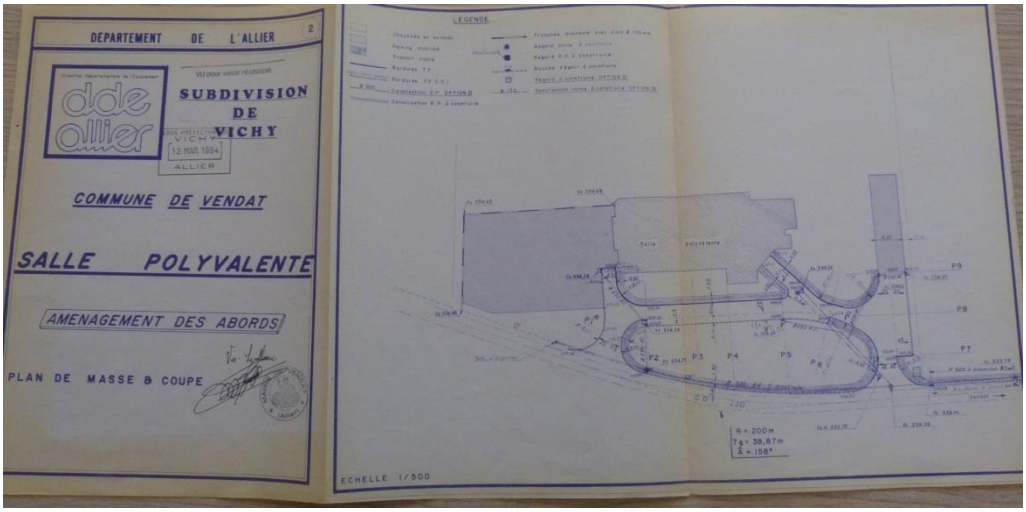


Figure 7 : plan d'aménagement des abords

Le **06 octobre 1984** (figure 8) la salle polyvalente est officiellement inaugurée sous la présidence de Monsieur Claude Auroyer et de tout le Conseil municipal. Monsieur SEKUTOWICZ, sous-préfet, assisté par la jeune Alexandra Toccafondi coupe le ruban tricolore, entouré par Monsieur POURCHON Président du Conseil régional, Messieurs CLUZEL et RABINEAU Sénateurs, Monsieur BELORGEY député, Monsieur CORNIOU Conseiller général.

Figure 8 : inauguration du 06 octobre 1984

En date du **15 octobre 1984**, tous les travaux de finition et de rectification sont effectués à l'exception de l'électricité, chauffage sanitaire ou l'entreprise SOCOTEC a dénombré de nombreuses rectifications à effectuer pour être ensuite validées par l'Ingénieur conseil.

Et lors de cette même assemblée, le Maire évoque la lettre reçue de Monsieur Cluzel, Sénateur, qui adresse ses remerciements et compliments pour l'inauguration de la salle polyvalente.

Et le **02 aout 1985**, la déclaration d'achèvement des travaux est officiellement établie.

## La fresque

A l'occasion du passage à l'An 2000 un projet de fresque est envisagé pour agrémenter l'entrée de la salle polyvalente. Ce projet établi par Monsieur Martin avec l'aide du peintre Jean Racaud a été initié dans un premier temps en classe pour être ensuite décliné à la salle polyvalente. S'était joint au projet

Monique Robin, professeur d'arts plastiques qui avait impliqué ses élèves du lycée de Presles.

Les matériaux (briques, tuiles et autres ustensiles en argile) avait été fournis par le groupe « Vendat, son passé » (figure 9).

Figure 9 : la fresque

## Le four à pain

De longue date, Vendat a connu les fours à pain sur la commune, principalement dans les fermes. Aussi lors du passage à l'An 2000, l'ASCAV a décidé la réalisation d'un four à pain à proximité de la salle polyvalente et perpétrer ainsi un lieu de convivialité. Cette entreprise a mobilisé de nombreuses personnes sous la direction de Marcel Dubessay (**figure 10**).

Figure 10 : construction du four à pain

Et en 2001 il est procédé à son inauguration.

Figure 11 : inauguration du four à pain en 2001

Le four à pain est devenu le ciment de vie et le socle d'un nouvel élément du patrimoine vendatois. A l'occasion des journées du patrimoine en 2011, les membres de l'ASCAV et de la municipalité ont inauguré l'agrandissement de ce four destiné à parfaire l'animation associative (figure 12).

Figure 12 : inauguration de l'extension (Photo Philippe Richard)

## B – La rénovation énergétique

Le nouveau Conseil municipal élu en 2020, prend la décision sous la Présidence de Jean-Marc Germanangue de procéder à une rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Par délibération du **26 mars 2021**, Monsieur le maire explique les différents devis reçus et précise que les résultats de l'étude thermique sont en attente. Le Conseil vote à l'unanimité les demandes de subvention auprès de l'Etat dans la cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 et auprès du Conseil Départemental dans le cadre du soutien aux projets de commune.

En date du **14 septembre 2022**, le choix des entreprises pour le contrôle technique des travaux est effectué : l'APAVE pour les travaux de rénovation énergétique, l'APAVE pour le renforcement de la charpente et l'entreprise ROSSELINI pour la coordination santé et sécurité.

Le **09 novembre 2022**, suite à l'appel public à la concurrence du 29 août 2022, le choix des entreprises (figure 13) pour les travaux est effectué pour un montant hors taxe de 559 629 euros:

**Figure 13 : les entreprises**

Le **08 février 2023** le Conseil approuve :

- les devis estimatifs ;

- le plan de financement prévisionnel (la part communale sera financée par auto-financement) ;

- la sollicitation du Conseil départemental au titre de l'exercice 2023 ;

- et la sollicitation de l'Etat dans le cadre de l'exercice 2023.

En **mai 2023** les travaux préparatoires à la rénovation de la salle polyvalente débutent.

# ANNEXE

# JOURNAL LA MONTAGNE

VENDAT

## La salle polyvalente, un outil pour la vie associative

Sans nul doute, la salle polyvalente de Vendat, récemment inaugurée, va permettre aux Vendatois de s'exprimer et de faire preuve d'initiatives.

Déjà, les associations se réjouissent de pouvoir assumer leurs ambitions. Elles étaient présentes à l'inauguration avec des stands montrant leurs réalisations passées.

Déjà la bibliothèque de prêt se met en place et beaucoup d'ouvrages seront à la disposition du public courant novembre. Actuellement, un cours de danse classique et de jazz s'est créé. Musique, photo, vidéo, informatique attendent des animateurs.

### Les artistes au rendez-vous

Le club des Précieuses Années, l'acac émie des Arts de Riom et les Amis du canton d'Escurolles pré

Figure 14 : article La Montagne du 17/10/1984

VENDAT

## Bienvenue à la salle Claude-Auroyer

**1984, Claude Auroyer inaugurait en tant que premier magistrat la salle polyvalente.** 2004, ce sont ses petits enfants, Léa, Alexandre et Boris qui ont découvert la plaque inaugurative de cette salle désormais salle Claude-Auroyer.

« C'était un hommage souhaité de longue date par la municipalité, confie Daniel Goulefert, maire, en accueillant l'assistance. Enfin, notre vœu s'est réalisé ! ».

Claude Auroyer a quitté les siens en février dernier. En laissant le soin à ses petits enfants, Léa 8 ans, Alexandre 5 ans et Boris 8 mois, d'inaugurer cette plaque, c'est une page du passé qui se poursuit vers l'avenir.

Et Daniel Goulefert de donner lecture du discours prononcé le 6 octobre 1984 par Claude Auroyer lors de l'inauguration de la salle polyvalente.

En 1979, Claude Auroyer présente à ses collègues du Conseil municipal, le projet de construction d'une salle polyvalente. « L'envie n'est pas de sacrifier à une mode. Elle répond simplement à une nécessité pressante », commentait-il. Les associations d'alors manquaient de structure pour accompagner leurs activités. La population augmentait régulièrement et aspirait à un lieu d'accueil, de rassemblement pour sceller des instants de convivialité.

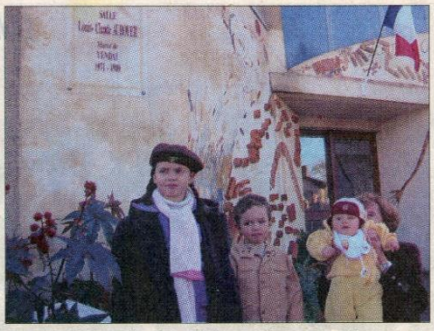

**INAUGURATION.** Léa, Alexandre et Boris, les petits-enfants, dévoilent devant l'assistance la plaque inaugurative.

Déjà Claude Auroyer envisageait cet élément en terme de culture regardé comme un besoin, un droit. Il imaginait les possibilités de demain...

« Cette salle nous manquait en effet, poursuit Daniel Goulefert. Au point qu'aujourd'hui elle est si convoitée qu'il est difficile d'en organiser son utilisation. Considérant son vœu de voir se conforter les activités associatives, Claude Auroyer avait donc vu juste ».

Pour conclure, Daniel Goulefert aura une pensée pour ces trois petits enfants, Léa, Alexandre et Boris qui, plus tard, pourront dire que leur grand-père était un grand homme.

« Ça lui aurait fait plaisir, commente Lydie Auroyer, son épouse. Mais il n'aimait pas être mis en avant, être à l'honneur. Il connaissait le souhait de la municipalité bien évidemment mais avait souhaité ne pas être présent ce jour-là... Je suis aujourd'hui très fier, concluait Lydie Auroyer, de tout ce qu'il a pu réaliser durant ses trois mandats ».

L'inauguration de la plaque a eu lieu en présence de René Bardet, président de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, Michel Marien, député suppléant, Jean-Michel Guerre, conseiller régional et maire de Bellerive-sur-Allier, Jean-Jacques Rozier, conseiller général, Gabriel Maquin, adjoint au maire de Vichy, les maires en exercice et honoraires des communes voisines, le commandant de la brigade de gendarmerie de Bellerive, élus municipaux, associations locales, famille et amis. ■

Figure 15 : La Montagne du 03/11/2004

(Philippe Richard)

La rénovation énergétique de la salle polyvalente souhaitée par le Conseil municipal de Vendat nous donne l'occasion de se pencher sur l'historique de cette salle qui fêtera ces 40 ans en 2024.

Elle nous permet aussi de saluer Claude Auroyer, Maire (Maire de Vendat de 1971 à 1989) et artisan de celle salle.

La décision ne s'est pas faite à la légère et nombre de personnes ne concevait pas l'utilité de cette grande salle.

Mais contre vents et marées, Claude Auroyer a su mener à bout ce projet qui aujourd'hui est incontournable dans la vie communale.

Sa devise : « Construire la ville à la campagne ».

En février 2004 Claude Auroyer décède et en octobre 2004 une plaque inaugurative est découverte par ses petits-enfants à son nom.

Patrick Niobé

PRÉFET DE L'ALLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

ALLIER BOURBONNAIS
Le Département